

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 18 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No.

ANNONCES.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR
LBR AIRE ET PAPETIER,
RUE BUADE, 9 RUE BUADE,
Haute-Ville, Haute-Ville,
QUEBEC.

Il vient de recevoir par le *CANADA*, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encrriers, Pupitre portatif, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLE, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.
Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville,
QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique.
Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.
JOS. GAUVIN.
Québec, 25 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci-devant dans l'établissement de M. Ls. Bil deau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY.

Québec, 11 mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examinateurs un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau.

Québec, 14 Mai 1849.

H. S. DALVIN,
MARCHAND DE BOIS,
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.
Québec, 6 juin 1849.

AVIS.

ANNONCES.

LARD, BŒUF & FARINE DE Blé-d'Inde, a vendre.

500 QUARTS de farine de Blé-d'Inde, qualité supérieure.
100 barils de Saindoux supérieure, No 1.
30 quarts do, do, do,
LARD, mess.
Do Prime mess.
Do Prime.
Bœuf, Prime mess.
Do Prime.
etc. etc. etc.

JOHN M. YOUNG.

Bureau Quai Wellington.

Québec, 6 juin 1849.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de La zon. ou à ce bureau.

Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,
ANT. A. PARANT, jr.
Québec, 4 juin 1849.

PAPIER à DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

- Grand Monde Mécanique.
 - Grand Aigle. Pelure blanche,
 - Do do Dioptrique,
 - Colombier,
 - Jésus,
 - Grand Raisin Dioptrique,
 - Grand Aigle velin
 - Do do vergé.
 - Grand Raisin velin,
- Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

Québec, 4 juin, 1849.

Articles de Fantaisie.

LES SOUSSIGNÉS ont reçu par le *Douglas* de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Fromage de Gruyères.

RECU directement de Suisse, Via Bordeaux, et à vendre chez
J. & O. CRÉMAZIE,
Québec, 30 Mai 1849.

ANNONCES.

VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en futailles, consistant en :

ST. JULIEN,
ST. ESTAFÉ,
MONFERRAND,
BOURG, } Vins rouges.

SAUTERNES,
GRAVES,
CERONS, } Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique,
Do de Bordeaux,
VINS de la Champagne,
SILLERY gd. Mousseux,
VERZENAY, do
VILLEDOMANGE,
MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCANTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encan en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner.

Québec, 9 mai 1849.

Bière Alloa de Younger.

LE SOUSSIGNÉ

OFFRE en vente la célèbre BIERE ci-dessus, au trait et en bouteilles. La bière au trait se vend au verre; elle est vraiment excellente.

Il fournit à toute heure des **Soupes, Goulters, (Lunches), &c., &c.** et a constamment à son établissement des **Pâtisseries** de la plus riche et de la meilleure sorte.

GEORGE SCOTT,

Confiseur, Rue St. Pierre, Basse-Ville.
Québec, 28 mai 1849.

A VENDRE.

BLE.
ORGE,
POIS,
FARINE ENTIERE en poches et en quart.
FLEUR fine et supérieure.
ADAM BURNS.
Quai Napoléon.
Québec, 30 avril 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE.
200 minots, ORGE Supérieure,
Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulée.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon.
Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié,
Charbon pour bateaux-à-vapeur,
Coke de fonderie.
CHS. E. LEVEY, & Cie.

A ANN

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé,
BRIQUE à Feu. Brique Grise,
Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX.
Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.
Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné. Indigo,
Thé, Twankay et Jeune Hyson,
Vins de Porto, en futailles et en bouteilles,
Bouteilles à vin et Pipes T. D.
Ancres, Chaînes, Grélines,
Chevilles, Barres de fer, Cuivre,
Verroux, de métal jaune et de composition

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey.
Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN," de Liverpool.

ETOLPPE anglaise,
Vaiselle du Canada,
Ferblanc, I. C.
Sof de Liverpool, en sac et en pain,
Ancres de 25 à 30 quintaux,
Chaînes, Cables de 1 pouce à 11.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey.
Québec, 23 mai 1839.



Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible.

Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et on en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 25 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans aucune année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée. Un superbe drapeau blanc, dont la magnifique broderie est due à Paiguille des Dames religieuses Ursulines de cette ville, sera porté au milieu de la procession.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de musique vocale et instrumentale, composée des artoques et des amateurs les plus distingués de Québec. La société a reçu des États-Unis, à grands frais, une collection des meilleurs instruments, elle a organisé une bande de musique attachés à la société sous la direction habile de M. Sauvageau. Un banquet aura lieu, si avant le 10 juin il a été inscrit assez de souscriptions chez les percepteurs.

La société invite les diverses autres sociétés St Jean-Baptiste existant en Amérique à envoyer des députés pour les représenter à la procession et au banquet, et il leur sera réservé une place particulière. Toutes les sociétés de tempérance et philanthropiques hors de cette ville sont considérées comme sociétés sœurs; et leurs députés seront admis de droit dans les rangs de cette association.

Un programme de la procession et du banquet sera publié plus tard.
Personne ne sera admis, à moins qu'il n'exhibe une carte d'admission et n'ait payé sa contribution.
Par ordre du comité de régie.
ULRIC J. TESSIER.
Secrétaire, archiviste,
S. S. J. B. Q.

Quelques mots sur le Socialisme.

(Suite.)

Possession vaut titre.

A qui persuadera-t-on jamais que ce qu'il a gagné péniblement à la sueur de son front, ce qu'il a amassé lentement, ce qu'il a produit et économisé par un travail incessant de chaque jour, de chaque instant, que tout cela n'est pas sa propre et légitime propriété?

Et si la propriété doit être absolue, éternelle, inviolable et sacrée comme l'âme, sous peine de ne pas être, à qui fera-t-on croire que l'homme n'a pas le droit d'en user selon son bon plaisir, et de la transmettre à ses descendants?

A qui soutiendra-t-on de bonne foi qu'elle n'est pas le gage le plus certain de notre liberté et de notre indépendance?

On a reproché au dernier gouvernement de trop favoriser le système industriel, afin d'intéresser tous les citoyens à la conservation de l'Etat et de les rendre en quelque sorte solidaires de la politique, et voilà que les socialistes, issus des barricades de février prétendent nous imposer les mêmes doctrines et soumettre absolument le citoyen à l'Etat, l'individu à la société, l'homme au gouvernement. Etait-ce bien la peine de faire une révolution?

Les associations industrielles, les compagnies commerciales, les exploitations de banques, de canaux, de chemins de fer, ne sont-elles pas du socialisme dans la limite du possible et du réalisable? Eh bien, n'est-ce pas depuis que les capitalistes se sont jetés ardemment et avec passion dans ces affaires industrielles que nous voyons de grandes perturbations économiques se produire. Les fortunes chancelent et l'incertitude des positions entraîne toujours la plus grave immoralité. Que serait-ce donc si toute la société reposait sur la base unique de l'industrie et du commerce; si la propriété n'était plus qu'un signe accidentel d'échange et de négoce?

Oui, possession vaut titre, parce que la propriété est un gage d'indépendance et de liberté, parce qu'elle est un titre de travail, de capacité, de moralité, d'ordre et de bonne conduite. C'est le témoin de vertus héréditaires transmises par le père aux enfants; c'est la preuve incontestée de qualités incontestables. Voilà ce que doit être la propriété; voilà aussi ce qu'elle est dans le plus grand nombre des cas.

Transformer la propriété.

Les socialistes sont tous ignorants ou de mauvaise foi; incapables ou coupables.

Ils savent que la propriété est légitime, inviolable et sacrée. Il répugne à leur conscience comme à la nôtre qu'il en soit autrement. Je n'en veux pour preuve que la précaution qu'ils prennent de dire sournoisement: Nous ne voulons pas détruire la propriété, mais la transformer.

Ils mentent, ils mentent impudemment; j'aime mieux cette franchise brutale; La propriété c'est le vol. Le citoyen Proudhon, à la vérité, avoue plus tard que cette formule n'est qu'une machine de guerre dirigée contre la société; la sape et la mine

Preuve tirée du langage.

Les mots sont les signes de nos idées. Il y a tellement identité pour la société française entre les idées de bien et de propriété, que la langue, toujours précise et logique, n'emploie qu'un seul et même mot pour désigner ces deux faits. Le mot bien s'applique à la fois au bien moral et à la propriété. On dit faire le bien et avoir un bien. Les mots identiques comme les idées qu'ils servent à exprimer. Il faut se défier des analogies linguistiques; mais il ne faut pas méconnaître ces rapports évidents, qui sont des lois, puisqu'ils dérivent de la nature des choses. Les rationalistes sourient de pitié quand on leur fait faire ces remarques; l'homme de bon sens cherche, médite, réfléchit. Les langues apprennent beaucoup à celui qui sait observer.

Que tous ne doivent pas posséder.

La propriété est le gage le plus certain de notre liberté. Elle assure notre existence temporelle, et par conséquent nous rend indépendants de nos semblables. En dehors de ce que nous avons dit, la propriété est donc un moyen d'action, l'agent de nos relations sociales. Est-il juste, moral, légitime, que tous possèdent au même degré et de la même manière ce moyen d'action? Non; car tous ne sont pas également éclairés. Les uns ont moins d'intelligence, les autres plus; ceux-ci connaissent mieux le vrai que ceux-là. Comme le vrai est la condition fondamentale du bien, il serait injuste que les plus intelligents ne pussent pas agir plus puissamment, plus énergiquement que les autres sur la société. Il est convenable que leurs moyens d'action soient en rapport avec leurs capacités. L'idéal de la société serait que la fortune fût toujours en raison directe de l'intelligence. Il n'en est pas ainsi. Nous ne sommes pas parfaits. Faut-il pour cela tout renverser, tout détruire? Nous avons dit aussi que les hommes naissent avec des aptitudes différentes pour le bien, avec des prédispositions plus ou moins vives pour l'idée du devoir. Ne doit-on pas souhaiter que ceux qui sont plus disposés à faire le bien soient aussi plus à même de le pratiquer? L'idéal de la société serait que la propriété fût toujours en raison directe des vertus de l'individu. S'il n'en est pas ainsi maintenant, est-ce une raison pour croire qu'il n'en sera jamais ainsi? Toute société qui repose sur la liberté et sur l'égalité, comme la nôtre, marche nécessairement vers l'idéal que nous venons d'indiquer. En attendant qu'il soit réalisé, acceptons la hiérarchie des fortunes, de même que nous sommes obligés de reconnaître celle des aptitudes pour le vrai et pour le bien. Mais s'il y a une société du bien, il y a une société du mal; nous croyons l'avoir suffisamment prouvé; les temps présents peuvent aussi en fournir la démonstration péremptoire. S'il y a une société du mal, faut-il lui préparer des moyens d'action, lui fournir des agents, des armes contre la société du bien? Autant vaudrait dire qu'il n'y a ni bien ni mal et que nous sommes tous des brutes. Acceptons donc une société qui possède et une autre qui ne possède point, non pas en vertu de la loi, comme les esclaves dans l'antiquité, mais en vertu d'un fait accidentel, temporaire, provisoire, qui peut disparaître d'un moment à l'autre. Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes qui ne possèdent rien, acquérir par le travail, l'ordre et l'économie, et s'élever à la dignité de propriétaires? Ils se sont rachetés du servage, eux et tous leurs enfants. Sont-ils donc des voleurs pour cela?

Révolution démocratique et sociale.

La société a pour but de conduire l'homme au bien en passant par le vrai. Pour cela, il existe: Une autorité politique, c'est-à-dire une force coercitive chargée de réprimer le mal et de protéger le bien; Un gouvernement politique, c'est-à-dire un ensemble d'organes ou de forces institués pour l'administration du pays; Une science politique, c'est-à-dire un système d'idées, de principes, de lois sur lesquelles repose l'ordre social, et qui sont réputées bonnes et vraies par la majorité de la nation. L'on croyait autrefois que pour partici-

Ce ne sont plus des intérêts qui se balancent et se neutralisent réciproquement dans l'Etat; ce sont des forces qui se combattent et se tuent.

Le droit du poing succède au droit du riche. Est-il plus moral, plus légitime, plus éclairé? L'avenir nous le dira. Si tout va pour le mieux, nous serons les premiers à reconnaître les bienfaits du suffrage universel.

Mais il n'en restera pas moins démontré que la propriété offrait des garanties d'ordre et d'indépendance, des présomptions de vertus et de talents que la force brutale, que le droit du nombre ne nous donnera jamais.

C'est bien la peine d'être intelligents, pour être gouvernés par des chiffres! La révolution est démocratique, en ce sens qu'elle enlève à la propriété son influence légitime et qu'elle crée, au milieu de nous, le gouvernement des masses. Elle est sociale, car si la propriété ne confère plus certains avantages, certains droits politiques, nous marchons directement au socialisme, c'est-à-dire à la négation complète et absolue de la propriété.

Il faut affirmer ou nier la propriété; il faut l'appeler un vol, ou un fait légitime. Si elle est un fait légitime, il faut reconnaître officiellement ce fait et lui accorder une influence légitime.

Mais on oublie toujours que la propriété est du travail capitalisé, accumulé lentement; qu'elle est par conséquent le signe probable de l'intelligence, de l'activité, de l'ordre et des vertus domestiques. Ou plutôt les démocrates socialistes savent tout cela, mais ils veulent anéantir le bien, le juste et le vrai que la propriété représente et protège encore.

La révolution de février est démocratique et sociale, parce qu'elle tend à enlever à la société du bien ses dernières forces organiques pour les donner à la société du mal, c'est-à-dire aux hommes qui portent en eux une longue hérédité de vices et de crimes et qui se révoltent, au lieu de penser à se racheter par le travail, le sacrifice et l'expiation.

(A continuer.)

Notre extra de samedi

Arrivée du CAMBRIA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 2 Juin.

NEW-YORK 15 juin 2 h. P. M.

Le Cambria est arrivé et annonce que l'America a fait la traversée en 11 jours et demie.

ANGLETERRE. — Il n'y a pas eu d'autres débats dans le Parlement au sujet des affaires du Canada.

IRLANDE. — Une souffrance horrible règne en Irlande. Le choléra s'est déclaré à Dublin.

FRANCE. — La dissolution de l'Assemblée nationale a eu lieu le 27 de mai, et l'Assemblée législative s'est réunie le 28. Le nombre des ultra-démocrates élus est double de celui auquel on s'attendait. Ils auront une grande influence dans la Chambre. Les divers partis sont tellement divisés que l'on craint qu'ils ne puissent s'accorder sur les principales questions de politique intérieure. On parle toujours du maréchal Bugeaud comme devant très certainement être placé à la tête du ministère. Le 30 mai, une violente discussion a eu lieu dans l'Assemblée en conséquence de la destitution du Colonel qui pendant la session de l'Assemblée nationale, avait été chargé du commandement des troupes destinées à protéger la Chambre. Le correspondant du Times de Londres, dit que rien de ce qui a eu lieu dans l'Assemblée nationale n'est comparable à ce qui s'est passé ce jour-là dans la Chambre. Ledru-Rollin ayant paru à la tribune pour discuter la question, fut obligé par les cris et la confusion horrible qui régnait, de descendre en déclarant que lui et son parti avaient été insultés, et que la liberté de la parole était détruite. Un ajournement eut lieu ensuite.

ITALIE. — Rome. Les Français ne

Les Steamers Panama et Orléans sont repartis pour San Francisco; ils ont emmené tous ceux qui attendaient à Panama un passage pour la Californie. Aucun gouvernement provisoire n'a été établi dans la Californie. Les nouvelles de ce pays sont du premier mai.

Le bureau de Santé rapporte aujourd'hui 27 cas de choléra et 14 morts pendant les 24 heures terminées aujourd'hui à midi.

MONTRÉAL, 14 juin, 7h. 20. pm.

A une assemblée du Conseil de ville tenue mercredi, sur proposition de MM. Bell et Tally, il a été enjoint au comité de Police d'adopter des mesures pour empêcher le vol du bois de chauffage, de la farine, etc.—Température.—Temps très passant, avec tonnerre, et ondées. Le thermomètre à 1 heure marquait 87 degrés.

MALLE ROYALE ANGLAISE.

DEPART DE LIVERPOOL.

| | | | |
|---------------|-------------|---|-----------|
| Cambria..... | Juin 2..... | " | New-York. |
| América..... | " 9..... | " | Boston. |
| Hibernia..... | " 16..... | " | New-York. |
| Canada..... | " 23..... | " | Boston. |

DEPART D'AMÉRIQUE.

| | | | |
|---------------|----------------|---|-----------|
| Europa..... | " 20..... | " | Boston. |
| Cambria..... | " 27..... | " | New-York. |
| América..... | juillet 4..... | " | Boston. |
| Hibernia..... | " 11..... | " | New-York. |
| Canada..... | " 18..... | " | Boston. |

ANNONCES NOUVELLES.

Pianos à vendre. Métal jaune, clous etc.—J. E. Oliver. Banquet national.—Jacques Blanchard.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 18 JUIN, 1849.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion,

MONTRÉAL, 16 juin, 7 h. 45 m. P. M.

Fleur, 21s-6d. à 22s. Lard Mess \$13, prime mess, \$10, et mess \$9.

M. Jérémie qui vient d'être nommé chef de Police est dangereusement malade par suite de la rupture d'un vaisseau de sang.

NEW-YORK 16 juin 2 h. P. M.

Boston 16. Il y a eu deux cas violents de choléra aujourd'hui.

Le Bureau de Santé (New-York) fait rapport de 17 cas de choléra et 15 morts depuis hier.

Marchés. Fleur ferme, à \$4,56, \$4,62, common state, Orent, \$457,462. Genessee \$5,5,112 et de mie. Marché monotone facile. Change, 8 1/2 à 9 1/2.

NOUVELLES D'EUROPE. — La Tribune de ce soir, publie des nouvelles récentes empruntées à la Démocratie Pacifique qui confirment la victoire des Hongrois sur les Russes au nombre de 25,000 qui ont été refoulés dans les montagnes par une division Hongroise.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs, le pamphlet de M. ALEXANDER MACKAY Avocat de Londres, dont nous commençons aujourd'hui la traduction. Ils y verront d'un coup d'œil le précis des causes qui ont amené la rébellion de 1837 et 38, et la manière habile et judicieuse dont l'auteur traite la question de l'indemnité des pertes causées par cette rébellion. C'est un plaidoyer aussi chaleureux que logique en faveur de Lord Elgin, de ses ministres et des libéraux du Canada, et une réponse écrasante aux prétentions des Tories.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Messire PIERRE VIAU, vicaire-général de Québec et de Montréal, et Chanoine honoraire de la Cathédrale St. Jacques. Messire Viau était bien

exhortons les citoyens à se hâter de souscrire. Une liste est déposée à ce bureau.

Dans le district de Cobourg, les moissons ont la plus belle apparence, et promettent plus que les trois ou quatre dernières années. Dans le district de Québec, les divers avis que nous recevons sont très-favorables, et nous voyons avec plaisir qu'en plusieurs endroits on a semé du bled en assez grande quantité et qu'il a belle apparence.

Hier, a eu lieu à la cathédrale de cette ville, une cérémonie bien imposante. Il s'agissait de la bénédiction d'une nouvelle cloche pour l'église du faubourg St. Jean. Le sermon a été prêché par le rév. M. Martineau, qui doit desservir l'église St. Jean et, pendant la cérémonie, les élèves du petit séminaire ont exécuté plusieurs morceaux de musique. Le produit des offrandes déposées par les fidèles se monte à £49 15s.

Le Chronicle dit que M. Gisborne, le surintendant de la ligne télégraphique de l'Amérique du Nord a réussi à compléter la liste des actionnaires pour la ligne télégraphique de Québec à Halifax et qu'elle sera en opération vers l'automne.

Il y a 20 cas de choléra à Kingston, dont 5 dans le pénitencier. Le Cobourg Star invite les personnes qui auraient peur du fléau à aller passer la belle saison à Cobourg.

COLONISATION.

Saint-Pierre, Rivière du Sud,

7 juin 1849.

M. le rédacteur,

L'empressement que vous avez toujours montré pour la colonisation des terres de la Couronne, me fait espérer que vous donnerez place à cet écrit dans vos colonnes intéressantes.

Depuis plusieurs années, le besoin de défricher de nouvelles terres se faisait grandement sentir dans cette partie du comté de l'Islet; car, au commencement de la belle saison, on voyait disparaître d'un milieu de nous les jeunes gens de cette paroisse, qui prenaient tantôt le haut, tantôt le bas, afin d'amasser quelque argent, comme ils le disaient eux-mêmes. Qu'arrive-t-il de ces voyages? Quels biens apportent-ils de ces lieux? Souvent rien du tout, si ce n'est les lous mots prononcés par la crapule de ces endroits.

Voilà, pour ainsi dire, les richesses qu'ils amassent. Tout le monde était d'accord qu'il était temps de remédier à un si grand mal; mais aussi tous se demandaient ce qu'il fallait dans un besoin si urgent.

Ce fut alors que l'on reconnut la générosité d'un certain monsieur qui, abandonnant son paisible foyer, voulut bien consacrer ses jours pour le bonheur de tant de jeunes hommes qui couraient à leur perte. Alors ce monsieur (que nous ne nommerons pas, dans la crainte de blesser son humilité), tourna ses regards vers les vastes forêts encore vierges, situées à 20 milles de la paroisse de Saint-Pierre, rivière du Sud, et qui offraient les plus grands avantages pour une colonisation. Ni les fatigues, ni la censure de bien des gens, ne purent l'arrêter dans ce grand et difficile projet. Après bien des démarches, il eut enfin la consolation de voir se réaliser une partie de ses plus chères espérances. Une colonie, bien petite, à la vérité, parti, il n'y a que quelques jours, pour aller prendre possession des terres accordées par le gouvernement. Si le nombre était bien minime, l'ardeur qui les animait montrait combien l'on pouvait fonder d'espérances sur leur courage.

Ainsi, M. le rédacteur, les Canadiens commencent enfin à connaître de quel prix est pour eux la conservation de ces terres qui, depuis quelques années seulement, attirent les regards de tous ceux qui ont à cœur le bien du pays.

Nous offrons donc nos remerciements les plus sincères au Rév. M. Z. Sirois, curé du lieu, pour l'ardeur qu'il a inspirée à beaucoup de gens par les paroles énergiques qu'il a prononcées à ce sujet. Nous devons aussi nos remerciements à M. l'arpenteur de cette paroisse pour la grande déduction qu'il a bien voulu faire sur le prix de son salaire accoutumé.

Pour le monsieur qui s'est mis à la tête de cette importante affaire, nous ne cro-

tant et d'heureuses dispositions naturelles, car il s'était formé seul. Les funérailles auront lieu demain mardi à dix heures du matin. Son convoi partira de sa demeure, rue St. Jean. Ses parents, amis et connaissances, et les membres de la section Notre Dame de la Société St.-Jean-Baptiste à laquelle il appartenait, sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch, mardi le 12 du courant, Dame Marie-Louise Gagné, épouse de Mr. Joseph Angers, Charretier.

La Crise du Canada,

ou

Justification de la conduite de

Lord Elgin

et DE SES MINISTRES,

relativement au

BILL de L'INDEMNITE' des PERTES Causées par la Rébellion.

PAR ALEXANDER MACKAY, ÉCUYER,

Avocat de Middle-Temple.

Londres, 1849.

Depuis la rébellion de 1837 et 38, aucun trait de l'histoire du Canada n'a aussi fortement attiré l'attention de ce pays, que le Bill de l'Indemnité des pertes qui, après avoir été adopté par les diverses branches de la Législature Provinciale, attend maintenant la sanction du gouvernement de la Reine. Sans s'occuper de la supposition caressée par quelques uns, que la question présente affecte les intérêts impériaux, l'excitation produite par cette mesure dans la Province, est suffisante pour expliquer le degré extraordinaire d'intérêt que, comme question coloniale, elle a soulevé en Angleterre.

Comme toute l'affaire sera probablement bientôt soumise à une longue discussion dans le Parlement, il est désirable que le public connaisse suffisamment les traits les plus saillants de la question, afin qu'il puisse porter un jugement indépendant, au lieu d'être conduit par ceux qui, en s'en occupant, seront influencés ou égarés par leurs préjugés. Et cela est d'autant plus désirable que le point de vue au quel le parlement considérera ce sujet, aura une portée immense sur l'avenir immédiat du Canada. Nous avons le plus grand intérêt de prévenir, s'il est possible, une décision précipitée et hasardee, si nous attachons quelque valeur à la magnifique partie de notre empire colonial arrosée par le St. Laurent et ses tributaires. Et on est exposé à en venir à une semblable décision, à moins que la question ne soit discutée de manière à l'isoler de toutes les considérations qui lui sont étrangères, et que le public ne refuse de se laisser conduire, comme ça été le cas jusqu'ici dans les affaires du Canada, dans le jugement qu'il portera, par ceux intéressés à le faire prononcer en faveur d'un parti contre un autre.

La plus grande partie des maux, sinon tous, du Canada, origine de l'erreur fatale dans laquelle le Bureau des Colonies a été poussé, de toujours donner sa confiance à un parti et de regarder l'autre avec soupçon et défiance. Ce département sur lequel l'opinion publique n'avait point de contrôle, a perpétué cette erreur jusqu'à tout dernièrement. On y remédiait cependant, lorsque la présente question surgit; question qui non seulement a ralumié dans la province les animosités de partis qui si longtemps y ont arrêté le progrès, mais encore a ravivé dans certains quartiers ici, les vives émotives au moyen desquelles on examinait et décidait autrefois les affaires du Canada. La Presse, dans quelques cas, est zélée à mettre ces vues en action; mais il est de la dernière importance pour l'empire et la province, quelles n'influencent pas l'esprit du parlement ou le jugement du public. Prévenir ce malheur, autant que possible, est le seul but dans lequel j'ai entrepris d'expliquer l'objet et le caractère de la mesure qui a donné lieu à la dispute actuelle; et en ce faisant, je considérerai, le bill de l'Indemnité, sous le double rapport des partis qui y sont intéressés, et de son mérite intrinsèque.

Pour mettre le lecteur en état d'apprécier parfaitement la question en litige entre les partis en Canada, il est nécessaire de faire une courte récapitulation des événements qui sont les plus propres à jeter la clarté sur l'histoire politique de la Province.

L'auteur donne la division de la province par l'acte 1791, il remonte à l'établissement du Haut-Canada par les loyaux améri-

ce département. Leur existence devait nécessairement engager à user de la plus grande prudence dans le gouvernement de la province, et néanmoins la marche suivie par le Bureau Colonial a été de nature à créer ces difficultés si-elles n'avaient pas existé. Dès le principe, les Canadiens Français furent sans déguisement traités comme des étrangers. Leur soumission à la Couronne britannique participait plus de la capitulation que de la conquête, leurs lois, leurs usages et coutumes leur ayant été garantis sous les murs de Québec. Lors que le gouvernement constitutionnel fut donné à la province, ils avaient droit d'attendre que, comme sujets anglais, leur poids dans la balance constitutionnelle se soit proportionné à leur nombre et à leur influence. Mais en cela ils furent amèrement trompés, et leur déception à cet égard est l'erreur fondamentale commise par le Bureau des Colonies. Si l'intention du gouvernement anglais était d'annuler l'influence politique de la race française, rien n'était plus absurde que de lui donner un semblant de constitution. Mais cette constitution donnée, la marche la plus sage était de la mettre complètement en pratique. Cependant, on ne le fit pas, et les Canadiens Français s'aperçurent bientôt que, pour eux, la constitution n'était qu'un mot, qu'un manteau qui cachait chez les gouvernants, soit l'intention délibérée de les anéantir, soit une indifférence profonde à leur sort. Cette politique injuste en toutes circonstances, aurait pu cependant participer un peu plus de la sagesse du siècle (Wordly wisdom), s'il y avait quelque raison de supposer que l'élément Anglo-Saxon, l'emporterait bientôt par le nombre dans la province. Mais les preuves du contraire devinrent évidentes par l'immigration annuelle dont les neuf dixièmes se dirigeait vers la province supérieure; et même jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, la population française est à l'anglaise dans la proportion de quatre à un. Cette disproportion fut sans doute encore plus grande, lorsqu'on eût recours à l'expédition irrégulière de gouverner la colonie exclusivement par la population anglaise. Peu de temps s'écoula et le parti Ecossais, ainsi nommé parce que ses principaux chefs sont Ecossais, éleva et monopolisa l'influence politique de la province. Presque tous les emplois de confiance ou de profit passèrent bientôt dans les mains de la population anglaise. Le gouvernement exécutif fut à sa disposition et la législation du pays fut, ou préparée de manière à favoriser ses vues, ou entravée pour servir ses caprices.

En réalité, une petite Irlande fut établie sur les bords du St. Laurent, et tout cela avec une forme constitutionnelle de gouvernement provincial qui mettait à la disposition de la race proscrite, au moins une des Chambres de la Législature. L'autre, la Chambre Haute de même que le gouvernement exécutif appartenait à la race anglaise. Ainsi furent remplies toutes les conditions d'un antagonisme politique et désespéré. La minorité favorite avait en son pouvoir l'exécutif, deux branches de la législature et presque tout le patronage de la province. La majorité proscrite possédait seulement la branche populaire du parlement. Un autre résultat ne pouvait découler d'un semblable état de choses, sans violer les règles qui existent entre la cause et l'effet. Les deux races vinrent bientôt en collision et la capitale fut leur champ de bataille. La brèche une fois ouverte devenait irréparable: mais l'erreur est de l'avoir permise. La majorité pressa de tout le poids de sa force numérique sur la minorité, et la minorité appuyée par le Bureau colonial pesa sur la majorité. Un antagonisme chronique se changea bientôt en animosité, en haine, et la rébellion de 1837 en fut la conséquence. La responsabilité de cet événement pèse sur le gouvernement impérial. Il ne fut pas le résultat de la diversité de races ou de religions dans le Bas-Canada, mais la conséquence de l'aggravation déléguée de cette diversité par suite de l'administration de la province par le bureau colonial. L'histoire du Haut-Canada ne diffère de celle de la province inférieure que par ses détails qui tendent à dessiner plus fortement encore les vues étroites du département colonial. Là, il n'avait aucune excuse de diversité de races ou de croyances à donner pour sa mauvaise administration. Les difficultés qu'il y éprouvait étaient son ouvrage, et les avait semées et il en a depuis recueilli une ample moisson.

Lorsque le Haut-Canada fut constitué en province séparée, on promit à ses habitants une constitution qui devait être l'image, la copie de celle de la mère patrie. En d'autres termes, on leur promit un gouvernement représentatif, et au lieu de ce gouvernement on les livra presque immédiatement à la merci d'une oligarchie locale. Un parti, celui des canadiens natifs s'organisa promptement. Ce parti par les mariages et les alliances qui eurent lieu entre les familles de ses chefs, obtint un nom qui, pendant un temps, eut une signification importante en Europe. Le Family Compact (Le pacte de Famille) fut dans le Haut-Canada ce que le parti Ecossais était dans le Bas. Il s'empara bientôt de tout le pouvoir, de toute l'influence du gouvernement. Pour affermir et perpétuer son pouvoir il se donna de vastes étendues de territoires; presque chaque branche, chaque partie, chaque rejeton de la grande famille acquit des

dues considérables de terres incultes; et de peur que les biens ainsi acquis ne devinssent onéreux à leurs possesseurs, on prit grand soin de n'imposer aucune taxe sur les terres non réclamées. Il s'opposa à l'immigration par crainte que les talents et l'influence de la mère-patrie ne le dépoussassent de son autorité. Il créa des querelles, et fut la cause de discussions futures en embrassant un système de persécution religieuse, et en appropriant pour la dotation de l'église anglicane, un septième des terres mesurées de la Province, quoi qu'il fut évident à tout homme de bon sens, qu'une église établie était aussi déplacée en Amérique qu'un palmier dans la Nouvelle-Zélande. Dans le même esprit, il détourna de leurs destinations les terres affectées à l'éducation en appliquant la plus grande partie à la dotation d'une magnifique université aussi intolérante que nos propres universités. Il monopolisa tous les emplois et distribua tout le patronage du gouvernement. En un mot, il regardait le gouvernement comme son bien, et la colonie comme son patrimoine. Comme on peut l'imaginer, une multitude d'abus naquit de ce système. Les griefs s'accumulèrent à un tel point que tout espoir s'éteignit dans le cœur de beaucoup de libéraux. Ainsi allaient les choses dans le Haut-Canada, lorsqu'en 1836, sir F. B. Head prit les rênes du gouvernement. Le temps était critique. L'horizon du Bas-Canada devenait chaque jour plus menaçant, et dans le Haut-Canada les affaires se précipitaient vers une crise. Les libéraux attendirent avec anxiété la première démarche du gouverneur. Elle fut conciliatrice. Trois des chefs libéraux, MM. Dunn, Rolph et Baldwin furent ajoutés au cabinet Tory. Mais l'espérance provoquée par cet acte dura peu; quelques jours après les libéraux résignèrent. La difficulté origina sur la responsabilité du gouvernement. Sir Francis voulait faire des automates de ses ministres. Les membres libéraux du ministère prétendirent qu'ils étaient responsables au peuple des actes du gouvernement, et que l'exécutif ne devait pas agir sans leur consentement. Le gouverneur lui, disait qu'il était seul responsable, et non au peuple de la colonie, mais au gouvernement impérial. En d'autres termes, le peuple du Canada n'y a qu'une partie de son gouvernement n'était responsable envers lui. Une semblable déclaration outrageait le sens commun, et la capitale du Haut-Canada fut en commotion. L'excitation se répandit dans toute la province. Le parlement fut dissous et une élection générale s'en suivit. Le gouvernement, par l'intimidation, la corruption et en dénaturant la question en usage entre lui et les libéraux se procura une majorité dans la nouvelle Chambre d'Assemblée. Il prétendit que les libéraux voulaient l'annexion aux Etats-Unis et que la question soumise au peuple était de savoir si la colonie demeurerait fidèle à la mère patrie, ou non. Le triomphe des Tories exaspéra les libéraux. Jamais le Family Compact ne parut si assuré du pouvoir que dans la session parlementaire qui suivit, et dans celle de 1838. Pendant que ces choses se passaient dans le Haut-Canada, le parti Ecossais poursuivait les Canadiens-Français au désespoir. En novembre 1837, il les poussa à la rébellion, et un mois après le feu de l'insurrection se repandit dans la province supérieure.

(A continuer.)

Table with 4 columns: Item, Price, and Date. Title: PRIX COURANT A QUEBEC. Date: Samedi le 16 juin 1849.

ANNONCES

A VENDRE. BAGUETTES de Métal jaune de 1 à 12 de pouces, patentes de Bluntz, Fer en barres assortis, Etoupe anglaise, Chaîne de seconde main de 1 à 11 de pouce pour Brame, Clous de Tillac et de Chaloupe, Coal Tar d'Archangel, Meilleures Briques à Feu, Machines patentes de Bettley & Roberts, Blanc de Plomb, Meilleur Coke, etc. etc. J. E. OLIVER, Rue Dalhousie, Québec, 18 juin 1849.

Vente par Encas. PAR ENCAN. Sera vendu à St. Gervais, le 21 du courant à HUIT heures du MATIN: — TOUT le MOBILIER et la BIBLIOTHEQUE etc. de feu MESSIRE Ls. ANT. MONTMIRY. Par ordre de LOUIS POULLIN, Præ. Exécuteur-Testamentaire. Québec, 11 juin 1849.

BANQUET NATIONAL de la ST. JEAN-BAPTISTE. Le Soussigné, chargé de préparer un Banquet pour la célébration de la Fête Patronale de la Société, prévient Messieurs les membres qu'une liste pour l'inscription des personnes qui désirent y assister, sera ouverte chez lui d'ici au 20 courant. Comme il ne peut admettre qu'un nombre très limité de convives, ceux qui n'auront pas déposé leurs noms avant cette époque ne pourront pas être admis. Le Banquet aura lieu LUNDI soir, le 25 de JUIN courant sous la direction du comité. Le président prendra sous sa direction le comité. Prix des cartes: — 5-7 deniers et demi. Elles seront à vendre chez le soussigné. JACQUES BLANCHARD. Québec, 18 juin 1849.

PIANO A VENDRE. Une personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de £14 seulement. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 18 juin 1849.

Contrat du Gouvernement. BUREAU DU SHERIFF, 12 Juin, 1849.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau, jusqu'à LUNDI le DIX-HUIT de JUIN courant, à MIDI, pour la fourniture des articles et autres edicules commandés, pour l'usage de la PRISON, depuis le 1 Juillet 1849 au 30 juin 1850. — Bois de chauffage, par corde, mesure Française, parties égales d'Erable et de Merisier, environ 300 cordes, coupé d'hiver dernier et à être livré et cordé dans la cour de la prison comme il sera réglé. Pain bis de la meilleure qualité, et sera réglé. Pain bis de la meilleure qualité, par minot, trois livres; Patates, meilleure qualité, par minot. Eau par tonne, lait par gallon. Et les Epiceries suivantes: — Gruau par quintal; Mélasse par gallon; Chandelles de suif et Savon de Montréal, meilleure qualité, par livre. Le soussigné est autorisé à dire que le paiement se fera tous les six mois, en janvier et juin. Des Cautions seront requises pour l'exécution du susdit contrat. W. S. SEWELL, Sheriff. Québec, 13 juin, 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

BRANDY. Maintenant en débarquement du "Joseph" et à vendre par les Soussignés: 11 BARRIQUES de meilleur BRANDY de Cognac, marque de Hennessy 1847. WELCH & DAVIES. Québec, 28 mai, 1849.

SUCRES A VENDRE. 65 BOUCAITS et 65 NADE brillante. 60 quarts de Haricots fondus, 2 do Huile de veau marin, maintenant en débarquement de la Goëlette "St. HELENE" d'Italie. RYAN, BROTHERS & CHAPMAN, Québec, 30 mai 1849.

AVIS.—Le soussigné fait ses remerciements sincères à ses amis et au public en général pour leur généreux patronage pendant qu'il tenait magasin au No. 9, rue Saint-Jean, et il prend maintenant la liberté de leur annoncer qu'il a repris le COMMERCE DE QUINCAILLERIE dans toutes ses branches au No. 55, rue Saint-Paul, près du Marché, où il se propose de faire une expérience complète du système des petits profits et des prompts retours. Ceux qui désiraient se procurer des marchandises dans sa ligne trouveront leur avantage à consulter ses prix avant d'en acheter ailleurs. RICHARD J. SHAW. Québec, 1er juin, 1849.

JUSTICE.—AIDE DEMANDE.

VU l'accident arrivé au cylindre du nouveau steamer Cosmopolite, (qui est prêt à être lancé à la prochaine marée), le mariage du Charlevoix et les réparations nécessaires aux deux steamers, forcent le soussigné à faire un nouvel appel au public pour en obtenir de l'aide, soit en parts de Scrips, dons ou prêts, le dernier garanti par une hypothèque sur l'un des deux vaisseaux. JOHN RYAN. Québec, 1er juin 1849.

GUTTA PERCHA. CANNES pour promenade à Pied et à Cheval, FOUETS etc., etc. Un lot choisi et une variété d'autres articles qui viennent d'être reçus par le DOUGLAS, et à vendre par le soussigné. JOSEPH AULD, Sellier, Rue la Fabrique, Québec, 30 mai 1849.

PROVINCE DU CANADA. Elgin et Kincardine. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. A TOUS CEUX QUE CES PRESENTES VERTONT.—SALUT: Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général. A bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de Québec. SACHEZ MAINTENANT qu'une RECOMPENSE de £250 courant sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse. En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Sceau de notre dite Province du Canada, TROYER, notre Très Fidèle et bien aimé Cousin, JAMES COMTE d'ELGIN & KINCARDINE, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Charbon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, &c., &c. En notre Hotel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-HUITIEME jour de MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent quarante-neuf et la douzième de Notre Règne.

Par Ordre. J. LESLIE, Secrétaire. 1er juin, 1849.

\$600 de Recompense. ATTENDU qu'une personne ou des personnes mal intentionnées, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au soussigné, à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de cette ville, AVEZ-EST en conséquence donné qu'une récompense de

cent-cinquante livres courant seront payés à quiconque donnera des informations pour faire appréhender et convaincre le coupable ou les coupables. ALLAN GILMOUR & Cie. Québec, 28 mai, 1849.

LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables. Robert McCord, John Hamilton, James Morrison, John Dods, William Wright, Michael Lynch, Henry Drain, Wm. Tweedell, David Cody, Richd. Cotter, John Corwell, M. Lynch jr, William Moore, James Lynch, Francis Doyle, Edw. Mafoy, Jno. Robertson, George Carrwell, Jones Ennis, Thos. Stewart, Thos. Cartwell, jr, Walter Worlton, George Chambers, Charles Muller, Sam. McMurdie, John Brindleton, Samuel Campbell, John Galin, John Quinn, Hugh Miller, Robert Galin, Michael Carroll, John McCord, Wm Adams, Wm Healy, John Laughton, John McGorman, Wm Roberts, Geo. Breaner, Michael Ennis, James Campbell, Lawrence Mangat, Jerem. Donevan, John Hennessy, William Williams, Francis McCarty, James Daisey, A. Hammond, John Brady, Patrick Ferrol, Patrick Kenna, John Dempsey, John Bat. Noel, Wm. Deacon, George Brown, Wm Penny, Isaac Doucet, John Humble, Patrick Doyle, John Murphy, Alex. Thomson, Peter Rae, David Boss, Thos Ray, Jos. Beaumont, George Davison, James Walsh.

William Quinn, Edward Quinn, John Fauning, John Reid, William Buchanan, John O'Neil, Duncan Mains, Henry Quirt, John Morrison, John Coxon, Moses Murphy, Jno. Shughnessy, Wm. Reid, Jno. Maddison, Jno. McBride, Francis Burrett, Thomas Quirt, John McGurn, Wm Detham, Wm Hill, Thos Cartwell, Thos Nash, James Shea, Anthy. White, Alex. Robinson, Wm. Henry Scur, Joshua Kerr, S. Furlong, W. Nicholson, Wm. Anderson, Robert Belcase, Robert Ennis, Thos. Cullen, Thomas Lenahan, John Adams, W. Robinson, R. Belcase, jr, John Cameford, Patrick Houlihan, Patrick Walsh, J. Lynch, Daniel Mullen, Edward Cody, Thomas Condy, Thos Humble, Peter Lavelle, John Reilly, Donald McKimion, Wm Young, John McCormick, Wm Paul, James O'Donovan, Edward Elsworth, Michael Donoghue, James Doth, Wm Lynch, Thos Cullen, Garret Murphy, John Wilson, Phillip H. Rogers, Robert Carswell, Samuel Campbell, Walter Shallow, Patrick Kelly, Bart. Donaghue, Thomas Walsh.

Un dernier Avis. Important pour nos Abonnés. Classe Commerciale Française. A commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie. A l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible. Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligée jusqu'à ce jour, — on nous verra, compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses. STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire. Québec, 30 avril, 1849.

Changeement de domicile. Ed. Thivierge, Marchand-Tailleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. R. REMERCIER ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Des-Fossés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine de l'ancien magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

PIANOS MIS D'ACCORD. ETIENNE MONTMIRY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement. Tous ordres laissés au bureau de ce journal, ou chez lui, Rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Dechester, recevra une prompt attention. Québec, 21 mai 1849.

GLACE! GLACE! GLACE! Le Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable. Prix au magasin, un SOL la livre. R. BACK, No. 48 rue St. Pierre. N. B. Il a toujours en main une variété de biscuits frais. Québec, 30 mai 1849.

A vendre par les Soussignés, Sucre Ramné, Sucre blanc et jaune blanc, Genièvre, Brandy, Vin rouge, Montard en jarres de 4 lb, Murinades, Fimpois, Thés Souchong, Young Hyson et Bohea, Veire à Couronne et en Pain, Savon de Liverpool, Blanc de Plomb, Verre, Cables-Châines, Ancres, Briques à feu, Cordages, Tapis. G. B. SYMES & Cie. Québec, 28 mai 1849.

A vendre par les soussignés: SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Maïselle du Canada, Perblanc I. C. Etoupe anglaise. CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

Nouveau Magasin de Grains. Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu ci-devant FRAZAR-LOUIS, il aura toujours en main un assortiment varié de farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Pois, etc., etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant. DAVID DRAPEAU, Québec, 11 Mai 1849.

SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés: 300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque. C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés: GENIEVRE de Kuyper. Thé Twankay. CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

Alex. Lafrance, RELIEUR. DEMEURE maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pageau, marchand, près de la maison TERTU, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Apprentissage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, 14 mars 1845. Château St. Louis.

Un dernier Avis. Important pour nos Abonnés. Classe Commerciale Française. A commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie. A l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible. Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligée jusqu'à ce jour, — on nous verra, compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses. STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire. Québec, 30 avril, 1849.

Changeement de domicile. Ed. Thivierge, Marchand-Tailleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. R. REMERCIER ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Des-Fossés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine de l'ancien magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

PIANOS MIS D'ACCORD. ETIENNE MONTMIRY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement. Tous ordres laissés au bureau de ce journal, ou chez lui, Rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Dechester, recevra une prompt attention. Québec, 21 mai 1849.

DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions, —COMPTANT.

P. O'DOUD, E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C^{IE}.

ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques-caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Table with 4 columns: Item description, Price, and other details. Includes 'Meilleur castor', 'Chapeaux à patente', 'Do Double velouté', etc.

Constamment en main, Chapeaux à calotte haute et basse, pour le soleil, de Rowly, Palo Alto, Pedro, Chapeaux avec dessus ciré. Glengarry, &c., &c.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de goût, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

NOUVEAUTES !!

ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE GOUT ET DE FONDS.

LS. BILODEAU,

RUE ST. JEAN, 1 HAUTE-VILLE,

QUEBEC.

DEMANDE à informer qu'il a reçu son ASSORTIMENT du PRINTEMPS de Marchandises de Gout et de Fonds, comprenant un choix de tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés Anglais et Français.

Il désire aussi annoncer son intention de faire une diminution de 30 pour Cent, sur le prix courant sur ce qui lui reste de son fonds de marchandises riches et variées de l'année dernière.

Et pour rencontrer la dureté des temps, il disposera à un très PETIT PROFIT de son fonds nouveau qui est maintenant en montre.

Québec, 30 mai 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFES.

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN

AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver

pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses pratiques achetant au comptant, une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes.

BOTTES de Messieurs et SOULIFES de Dames faits à ordre. Québec, 1er juin 1849.

JOHN D. TRIPP.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.



Le second étage d'une maison neuve, très bien fini, situé sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux, L. PICARD, Québec, 2 mai, 1849.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHÉ.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES, TEREBENTINE, VITRES, SOUFFLETS DE SMITH, FUSILS, PISTOLETS, HACHES, TOILE, COUPELLERIE,



COULEURS, VERNIS, ENCLUME, VIS, POUDRE & PLOMB, CHAINES, CORDAGES, OUTILS DE MENUISIER, ARTICLES EN METAL BRITANNIQUE, &C.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le Roy. O'More, Barbara, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire. Québec, 1er Juin, 1849.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE.

La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentent de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres miliciens, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de l'art de la guerre; en conséquence, comme ancien militaire, nous n'avons écrit, pour faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat, à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de feux; vol. in-8 de 120 à 150 pages.

Si nous recevons de l'encouragement, nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres.

L'ouvrage s'imprimera dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un chelin trois pence et manuel, nous fournira les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes aux bureaux de la Minerve et de l'Avenir, et s'ouvriront chez Mrs. les journalières qui voudront bien s'en charger dans les divers parties du pays, et qui en donneront avis public. Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis.

S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LECLAIRE, vis-à-vis de l'embarcadere du steamboat Jacques Cartier, rue des Commissaires No. 22. C. DUMESNIL, Montréal.

Des listes seront déposées à ce bureau. Québec, 21 mai 1849.

Entresen Wolfe

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL, Avocat.

No. 32, rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY,

(En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à

ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean.

Québec, 16 mars 1849.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville.

Québec, 26 mai 1848.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quart quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fonda depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique son but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association par ordre.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association par ordre.

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien, Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAULLETTE, Meubler-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant. Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON.

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc

No. 9, Rue Lamontagne.

QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lévier, à patente, détaché, horizontal, montre de Lépine, vestiales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parurement, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. P. F. ayant en occasion d'acquiescer une roue-sance parlante de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyes et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (autre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPÉAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad type and Price. Includes 'Pour six lignes et au-dessous', 'Chaque insertion subséquente', etc.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal; sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- List of agents: Montréal, MM. E. R. Fabre, etc.; Trois-Rivières, P. Nourie, etc.; Repentigny, A. Dallaire, Institut; Sherbrooke, D. V. St. Cyr, etc.; Stanstead, Mr. Pabbé Champoux; Pointe Lévy, Paul Thibodeau, Inst.; Beauport, Chs. LeTallier, etc.; St. Thomas, (en bas), Mr. Pabbé Kyronac; etc.

Stanislas Drapéau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC